

Le Rôle des genêts

Crex crex

Plan Régional d'Actions **Alsace** 2012 - 2016



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Les plans nationaux d'actions : contexte général

Les plans nationaux d'actions (PNA) sont des outils stratégiques qui visent à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier.

Les plans nationaux d'actions sont la formulation de la politique de l'État en matière de conservation d'espèces menacées. Leur élaboration et leur mise en œuvre relèvent d'une démarche nationale et s'inscrivent dans une démarche globale : le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité issue de la conférence de Rio de 1992, la Stratégie de Création des Aires protégées, le Schéma Régional de Cohérence Écologique, et les engagements français et européens en matière de préservation de la biodiversité et des habitats naturels.

Ces plans sont des documents d'orientation pour les établissements participant à leur mise en œuvre. Ils sont basés sur trois axes : connaissance, conservation et sensibilisation. Ils sont mis en place par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer. Ils sont établis sous l'égide d'un comité de pilotage national, et validés par le Conseil National de Protection de la Nature. Établis sur une durée de cinq ans, ils visent à :

- Organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées ;
- Mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leurs habitats ;
- Informer les acteurs concernés et le public ;
- Faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques.

Les acteurs de la mise en œuvre des PNA oiseaux en Alsace



La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Alsace

Pilote régional de la déclinaison des PNA en Alsace



L'Office des Données Naturalistes d'Alsace

Coordinateur et animateur régional de la mise en œuvre des PNA en Alsace



La Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace

Rédacteur et opérateur régional des Plans régionaux d'Actions oiseaux

Le Comité de Pilotage régional des PRA oiseaux se réunit une fois par an, il est présidé par la DREAL Alsace et animé par l'opérateur régional. Il regroupe l'ensemble des partenaires régionaux concernés par la ou les espèces du plan. Il permet d'effectuer un bilan technique et financier des actions réalisées au cours de l'année et une présentation du programme d'activité de l'année à venir.

Citation recommandée :

Buchel E., 2012. Le Rôle des genêts (*Crex crex*). Plan Régional d'Actions Alsace 2012-2016. Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en Alsace : 42 p.

Le Rôle des genêts (*Crex crex*) Plan Régional d'Actions **Alsace** 2012-2016

Plan Régional d'Actions rédigé par :

Eric BUCHEL

Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace
8 rue Adèle Riton – 67000 STRASBOURG
Tel : 03.88.22.07.35
alsace.conservation@lpo.fr

Avec la contribution du Comité d'experts composé de :

Edouard BESLOT (LPO Anjou)

Christian BRAUN (LPO Alsace)

Eric BRUNISSEN (LPO Alsace)

Sébastien DIDIER (LPO Alsace)

Bernard DECEUNINCK (LPO France)

Vadim HEUACKER (ODONAT)

Yves MULLER (LPO Alsace)

Avec le suivi de :

Michelle SCHORTANNER (DREAL Alsace)

Emilie SAVAROC (DREAL Alsace)

Caroline CHANSON (DREAL Pays de la Loire)

Document validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Alsace le 13 septembre 2012

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1. BILAN DES CONNAISSANCES	5
1.1. Description - Systématique	5
1.2. Statut légal de protection et de conservation	5
1.2.1. Statut de protection	5
1.2.2. Statut de conservation (listes rouges)	6
1.3. Aspects de la biologie et de l'écologie intervenant dans la conservation	6
1.3.1. Reproduction	6
1.3.2. Migration	7
1.3.3. Alimentation	7
1.3.4. Habitat	7
1.3.5. Dynamique de la population	9
1.4. Répartition et tendances évolutives en Europe et en France	9
1.5. Répartition et tendances évolutives en Alsace	11
1.6. Statut des sites fréquentés en Alsace	15
2. LES MENACES PESANT SUR LE RÔLE DES GENETS	16
2.1. Destruction de l'habitat	16
2.1.1. Disparition des prairies	16
2.1.2. Intensification des prairies	16
2.2. Mortalité due à la fauche des prairies	16
2.3. Mortalité par collisions	17
2.4. Conditions météorologiques et changement climatique	17
2.5. Prédation	17
2.6. Dangers rencontrés en Afrique et lors des migrations	17
3. CONSERVATION	18
3.1. Les bonnes pratiques d'exploitation des prairies	18
3.1.1. Dates de fauche	18
3.1.2. Fauche centrifuge et zones refuges	18
3.2. Fauches tardives et maintien de la qualité du foin	19
3.3. Recensement des actions de conservation réalisées en Alsace	19
3.4. Les fiches Actions	21
BIBLIOGRAPHIE	40

INTRODUCTION

Le Rôle des genêts (*Crex crex*) est une espèce très sensible aux modifications des zones humides et aux modes de gestion des prairies. Pour ces raisons, le drainage des terres et l'intensification des pratiques agricoles ont provoqué à partir des années 1960 une chute importante des populations dans la plupart des pays d'Europe.

Afin d'enrayer ce déclin, un plan d'actions européen a vu le jour en 1996 (Heredia *et al.*, 1996) et a été reconduit en 2006 (Koffijberg et Schäffer, 2006). Un des objectifs visés était de classer les secteurs fréquentés en Zones de Protection Spéciales (ZPS), afin de préserver les habitats en y instaurant des mesures de gestion favorables. En France, un plan national d'actions (PNA) a été appliqué de 2005 à 2009 (Noël *et al.*, 2004) et les sites de reproduction principaux ont maintenant un statut de ZPS. Ce plan, coordonné par la DREAL Pays-de-la-Loire, a été prolongé de 2 années : 2010 pour le bilan final (Deceuninck *et al.*, 2011) et 2011 pour l'évaluation du plan (Sire, 2011).

Le PNA avait comme actions prioritaires :

- la mise en place des outils de communication et de sensibilisation
- la coordination des recensements annuels sur les sites témoins
- la rédaction d'un bilan des MAEt pour l'ensemble des sites où la reproduction du Rôle est avérée ou suspectée
- la rédaction d'un bilan des actions mises en place en faveur du Rôle des genêts à l'issue du plan d'action qui s'est terminé en 2009
- de réunir le Comité de pilotage afin de valider les actions proposées
- la préparation de l'enquête nationale de 2009 et d'envisager sa valorisation.

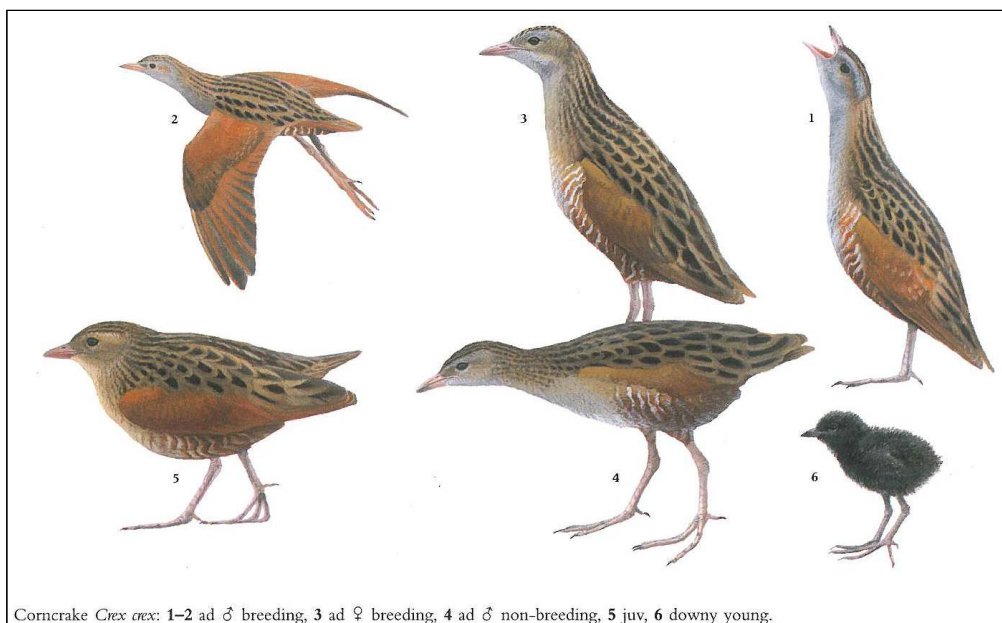
La situation du Rôle des genêts en Alsace est aujourd'hui bien compromise. L'évolution de la population régionale est comparable à celle observée sur le restant du territoire national.

En Alsace, les actions menées dans le cadre du PNA ont consisté à conduire des prospections destinées à repérer les chanteurs et, lorsqu'ils étaient présents, à mener des démarches visant à favoriser le bon déroulement de la reproduction. Afin de contribuer à la protection du Rôle des genêts, la DREAL Alsace a décidé d'engager un plan régional d'actions qui se déroulera sur 5 années, de 2012 à 2016. Elle a chargé la LPO Alsace de rédiger ce plan.

Le but principal de ce plan est d'offrir à l'espèce des surfaces de prairies conséquentes et compatibles avec le bon déroulement de sa reproduction, pour lui permettre de se réinstaller durablement dans la région.

1. BILAN DES CONNAISSANCES

1.1. Description - Systématique



Corncrake *Crex crex*: 1-2 ad ♂ breeding, 3 ad ♀ breeding, 4 ad ♂ non-breeding, 5 juv, 6 downy young.

Rôle des genêts (Crex crex) (Snow, Perrins et al. 1998)

Taille : 27 à 30 cm

Envergure : 46 à 53 cm

Poids : 135 à 200 g pour les mâles, 120 à 150 g pour les femelles

Le Rôle des genêts fait partie de la famille des rallidés qui compte 133 espèces et 33 genres dans le monde. Le genre *Crex* compte deux espèces, le Rôle des genêts qui niche en Eurasie et le Rôle des prés (*C. egraria*), cantonné à l'Afrique tropicale.

1.2. Statut légal de protection et de conservation

1.2.1. Statut de protection

- Législation française : espèce protégée par arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (abrogation de l'arrêté ministériel modifié du 17 avril 1981). La protection de l'habitat est dorénavant prise en compte dans son article 3-II : « Sont interdites ... la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée ... ».

- Directive « oiseaux » : l'espèce figure à l'annexe 1 de la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (JO L 103 du 25.4.1979, p. 1), dite Directive « oiseaux ». Les espèces mentionnées à l'Annexe 1 font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat (désignation de ZPS), afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.
- Convention de Berne : l'espèce est inscrite à l'annexe 2 de la convention du 19/9/1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (JORF du 28/8/1990 et du 20/8/1996). Les espèces de l'annexe 2 sont strictement protégées.

1.2.2. Statut de conservation (listes rouges)

- UICN Monde 2012 : l'espèce n'est pas menacée au niveau mondial. Elle est qualifiée de « Least Concern » (préoccupation mineure) (<http://www.birdlife.org/datazone/speciesfactsheet.php?id=2878>) (BirdLife International (2012) Species factsheet : *Crex crex*. Downloaded from <http://www.birdlife.org> on 04/04/2012).
- UICN Europe 2001 : l'espèce n'est pas menacée au niveau européen en 2001 (BirdLife International, 2004).
- UICN France 2011 : la population nichant en France est classée dans la catégorie « en danger » (EN) de la liste rouge nationale. L'état de conservation de la population migratrice n'a pas été évalué (catégorie NA, non applicable) par manque de données disponibles (UICN France *et al.*, 2011).
- Liste Rouge Alsace 2003 : l'espèce figure dans la catégorie des espèces « en danger » (ODONAT, 2003).

1.3. Aspects de la biologie et de l'écologie intervenant dans la conservation

1.3.1. Reproduction

Le Rôle des genêts chante dès son arrivée sur son site de reproduction qui change souvent d'une année à l'autre. Il est cependant fréquent de l'entendre lors de ses haltes migratoires (Schäffer, 1994, 1995). En mai, le chant émis durant plusieurs nuits sur un même site constitue toutefois un indice de nidification assez fiable (Schäffer, 1995).

Le nid est construit au sol par la femelle, dissimulé au cœur de la prairie. Sommaire, il consiste en une cuvette garnie de quelques végétaux secs. La ponte constituée de 10 œufs en moyenne (6 à 14), est couvée par la femelle durant 16 à 19 jours. Les éclosions ont lieu dès fin mai pour certaines couvées, mais plus généralement au début de juin. A l'âge de deux jours, les poussins quittent définitivement le nid et suivent alors la femelle qui s'en occupe sans l'aide du mâle. Ils se développent rapidement et sont déjà indépendants à l'âge de 10 jours. Ils ne sauront cependant voler qu'à l'âge de 35 jours, soit vers la mi-juillet.

Une seconde ponte est envisageable sur le même site si la prairie reste favorable, ou ailleurs, en

compagnie d'un autre mâle, et ce dès que les jeunes de la première couvée sont indépendants. Les éclosions des secondes pontes ont lieu en juillet. Entre les deux périodes de ponte normale, des pontes de remplacement peuvent se produire si le premier nid est détruit.

Les pics des éclosions varient selon les régions. En Charente, les éclosions ont lieu de fin mai à fin juillet, avec des pics dans la dernière décade de juin (1^{ère} couvée) et à la mi-juillet (2^{ème} couvée) (Sardin et Fantin, 1995, 1996). En Charente-Maritime, le pic principal a lieu dans la 1^{ère} décade de juillet alors qu'en Seine-Maritime, le seul pic se situe à la mi-juin, les secondes pontes étant compromises par les fauches (Noël *et al.*, 2004).

Dans les Basses Vallées angevines, les éclosions se répartissent de façon assez homogène de fin mai à fin juillet, avec un pic peu marqué dans la dernière décade de juin. L'absence d'un premier pic marqué est attribuée à l'étalement des installations en fonction de la disponibilité progressive des prairies souvent inondées en début de saison (Noël *et al.*, 2004). Les pics sont également peu marqués en Val de Saône, le premier intervenant dans la 1^{ère} quinzaine de juin et le second à la mi-juillet (Broyer, 2004).

1.3.2. Migration

Le Rôle des genêts est un migrateur transsaharien. Il quitte l'Europe en août-septembre pour gagner les savanes et zones herbeuses du centre et du sud de l'Afrique, où il reste de novembre à janvier. La migration de printemps est étalée. L'oiseau est à nouveau sur ses sites de reproduction à partir de fin mars dans le sud de son aire, alors qu'en Scandinavie, des retours s'observent encore à la mi-juin.

1.3.3. Alimentation

En France, l'analyse de fientes et de contenus stomacaux ont montré que l'oiseau se nourrit essentiellement d'orthoptères, de petits coléoptères, d'odonates, de vers de terre et de petits escargots. Il s'alimente également de diverses graines de graminées, d'oenanthe, de consoude, de potentille rampante, etc. La proportion des aliments varie selon les régions : les orthoptères sont davantage capturés à l'ouest, les annélides dans le nord-est (Noël *et al.*, 2004).

En Pologne, outre le panel d'invertébrés divers, il n'est pas rare que des petits vertébrés comme les poissons ou les amphibiens soient consommés (Schäffer, 1997). En Ecosse, il se nourrit sur ses lieux de reproduction principalement de vers de terre et de mollusques (Tyler, 1996).

En période internuptiale, l'essentiel de son régime alimentaire est constitué de graines (Noël *et al.*, 2004).

Le Rôle des genêts a donc un régime alimentaire éclectique. Il s'adapte aux ressources trophiques disponibles. Ses exigences alimentaires ne constituent pas un facteur limitant ses populations (Crockford *et al.*, 1997).

1.3.4. Habitat

Le Rôle des genêts niche en France dans les prairies de fauche, situées principalement dans des vallées alluviales. Les prairies fréquentées sont régulièrement inondées et ont une hauteur d'au moins 60 cm en période de reproduction. Elles présentent également une structure stratifiée peu

dense, riche en espèces florales, ce qui caractérise les prairies extensives. Une structure trop dense entrave le déplacement des oiseaux.

L'herbe doit être suffisamment haute pour dissimuler les oiseaux dès leur retour de migration. A défaut, si la pousse de la végétation a du retard par exemple, des touffes de roseaux, rumex, baldingère... ont leur importance et constituent des refuges temporaires de substitution, au printemps mais aussi plus tard en saison, pour les jeunes non volants ou les adultes en mue (Horvath et Schäffer, 1997).

Dans une moindre mesure, le Rôle fréquente également les marais, bords d'étangs et tourbières. Dans de rares cas, des chanteurs ont été notés dans des pâturages ou des champs de céréales. Localement, il profite des jachères de la PAC, comme ce fut le cas dans la Marne (Deceuninck et Noël, 2007).

La nuit, le mâle est fidèle à ses postes de chant, mais en journée, il se déplace sur une surface de 3 à 50 ha. Les prairies favorables doivent donc couvrir des surfaces conséquentes. Les femelles sont moins mobiles et se déplacent sur moins de 3 ha, seules ou le moment venu avec leur progéniture (Stowe et Hudson, 1991).



Habitat du Rôle des genêts à Schopperten-67 en 2009 (Photo : Sébastien DIDIER)



Habitat du Rôle des genêts à Batzendorf-67 en 2009 (Photo : Alain CORBY)

1.3.5. Dynamique de la population

Le succès de reproduction a été étudié en Ecosse (Tyler, 1996). Dans ce pays, les secondes pontes sont plus productives que les premières en raison d'un meilleur taux de survie. En France, la préservation des secondes nichées nécessite un report de date de fauche à fin juillet ou début août.

En Ecosse et en Irlande, la survie interannuelle des adultes a été estimée à 29 % et celle des jeunes à 23 % (Green, 1999, 2004). Ce faible taux de survie nécessite une reproduction conséquente pour que la population se maintienne. Cette situation, constatée outre-Manche, n'est toutefois pas forcément transposable en France en raison des milieux fréquentés sensiblement différents et fauchés bien plus tôt dans la saison (Broyer, 1995 ; Deceuninck *et al.*, 1997).

1.4. Répartition et tendances évolutives en Europe et en France

Le Rôle des genêts a une vaste aire de reproduction eurasiennne, allant jusqu'en Scandinavie au nord et au lac Baïkal à l'est. Sa répartition est toutefois discontinue, en fonction des habitats disponibles. Au sud et à l'ouest, il niche en Grande-Bretagne et en Irlande, dans le nord de l'Espagne (quelques points épars) et dans le nord de la péninsule balkanique. L'Europe accueille plus de 50 % de la population mondiale. L'essentiel des oiseaux se reproduit en Russie (1.000.000 à 1.500.000 couples en 1990-2000), Ukraine (83.400 à 154.000 couples en 2000-2001), Biélorussie (25.000 à 60.000 couples en 1997-2002), Pologne (30.000 à 45.000 couples en 1997-1998), Lettonie (26.000 à 38.000 couples en 1995-2003), etc. Globalement, la population européenne compte 1.300.000 à 2.000.000 de couples (BirdLife International, 2004).

Les effectifs européens ont considérablement diminué entre 1970 et 1990. Au début des années 2000, la principale population russe semblait stable et les effectifs des principaux pays d'Europe orientale, à l'exception toutefois de l'Ukraine, étaient en augmentation (BirdLife International, 2004). L'espèce ne semblait plus en danger mais le nombre de couples est bien en deçà du niveau de l'époque.

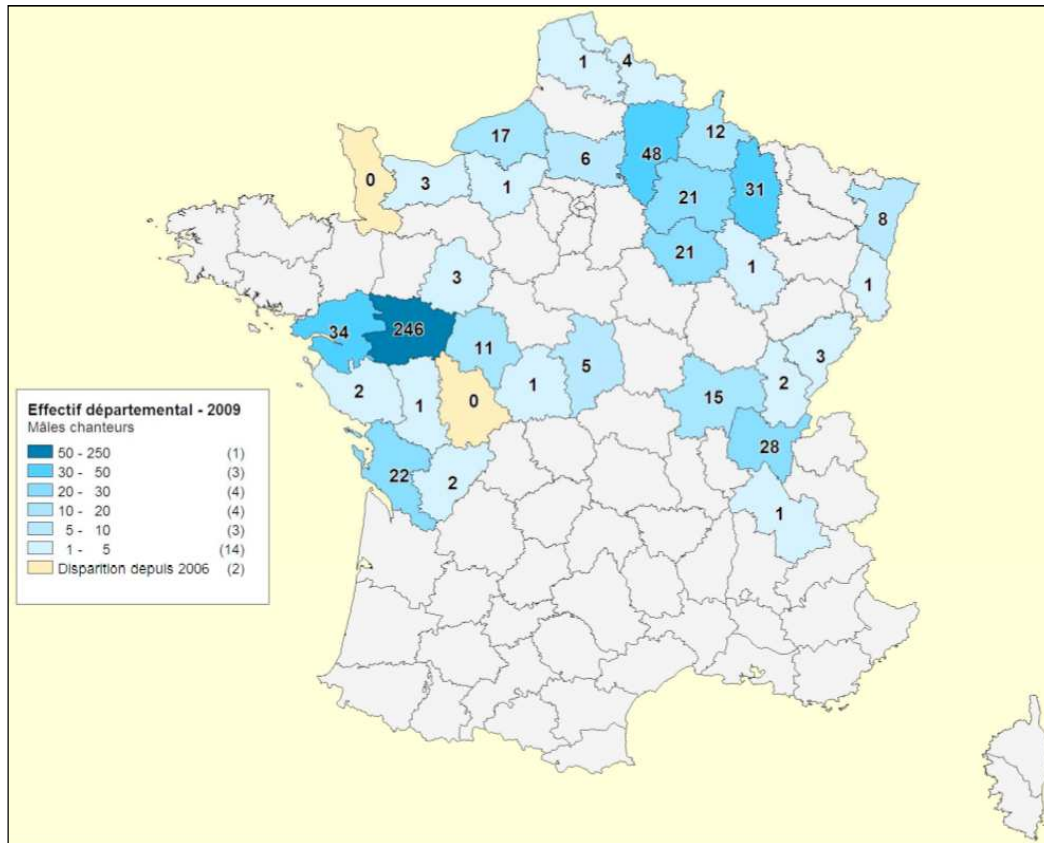
Au début du 20^{ème} siècle, le Rôle des genêts était largement répandu en France, à l'exception du sud

du pays. Le déclin de l'espèce s'est amorcé dès cette période. La perte d'habitats et le faible succès de reproduction sont les principales causes de déclin suspectées. Progressivement, l'aire de répartition s'est restreinte aux grandes vallées alluviales. La première enquête nationale a eu lieu en 1983-1984 et a permis d'estimer la population française à 1600-2200 chanteurs (Broyer, 1985), mais à cette époque, l'espèce avait déjà considérablement régressé. Elle avait disparu ou était sur le point de s'éteindre dans de nombreuses régions : Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Ile-de-France, Auvergne, Bretagne et Aquitaine. En 1991-1992, une seconde enquête faisait état de 1100-1200 chanteurs, ce qui correspond à une baisse de 40 % par rapport au recensement précédent (Broyer *et al.*, 1994). Les mesures agro-environnementales instaurées dans les années 1990 sont sans doute à l'origine de la stabilité des effectifs durant cette décennie : en 1998, 1140 à 1180 chanteurs ont été entendus, pour une population estimée à 1300 chanteurs (Deceuninck et Broyer, 2000). Les cinq années qui suivent sont marquées par une forte régression. En 2003, la population française est estimée à seulement 550 mâles chanteurs. Cette chute importante de plus de 50 % est attribuée à la régression des surfaces prairiales, ainsi qu'aux crues tardives enregistrées en 2000 et 2001 (Noël, 2003). Les deux comptages qui suivent (2006 et 2009) montrent ensuite une certaine stabilité de la population.

Les derniers recensements réalisés sur les ZPS sont préoccupants, indiquant un effectif de 380 à 425 chanteurs en 2010 et à peine 300 en 2011 (Beslot et Deceuninck, 2011 ; Deceuninck et Beslot, 2012) !

Années	Nombre de chanteurs
1983-84	1600-2200
1991-92	1100-1200
1998	1140-1180 (1300 estimés)
2003	550
2006	490-560
2009	500-550

Résultat des enquêtes nationales Rôle des genêts



Distribution des effectifs (mâles chanteurs) départementaux de Rôles des genêts dénombrés en 2009 (Deceuninck et al., 2011).

1.5. Répartition et tendances évolutives en Alsace

Le Rôle des genêts est déjà signalé au 16^{ème} et 17^{ème} siècles à Strasbourg (Baldner, 1666 ; Reiber, 1886-88). Il est également cité par tous les auteurs du 19^{ème} siècle et Schneider (1887) précise qu'il niche dans la plaine rhénane et dans les vallées vosgiennes, ce qui est confirmé par Berg (1899) qui le mentionne dans les vallées de Munster et de Villé.

Un déclin semble déjà s'amorcer à la fin du 19^{ème} siècle mais c'est surtout à partir des années 1950 qu'une régression sensible est constatée. A la fin de cette décennie, l'espèce est sur le point de disparaître dans la région de Strasbourg (Isenmann et Schmitt, 1961) et en 1968, il ne reste plus que deux sites réguliers dans l'ensemble du ried au nord de Strasbourg (Lefranc et Schmitt, 1969). Entre la fin des années 1960 et le milieu des années 1970, l'oiseau a déserté le ried de Colmar, le ried de Heidolsheim-Ohnenheim et la dépression de Bergholtz au pied des Vosges. Dans les années 1980, seuls les rieds de Hochfelden, Weyersheim et Muttersholtz sont encore régulièrement occupés par un ou deux chanteurs. Les données sont rares et ponctuelles ailleurs et ne concernent que des chanteurs isolés. A cette époque la population régionale est estimée au mieux à 10-15 couples (CEOA, 1989). La situation se dégrade encore les années suivantes. Le ried de Muttersholtz, dernier site régulier, est à son tour déserté en 1994. A partir de cette date et jusqu'à la période actuelle, des chanteurs apparaissent çà et là, parfois plusieurs années de suites, mais jamais de façon pérenne. Il est difficile d'évaluer l'effectif régional (<10 chanteurs probablement) en l'absence de prospection systématique, mais l'Alsace ne possède plus de noyaux de population depuis plusieurs décennies.

Entre 2001 et 2011, un ou plusieurs chanteurs ont été notés sur 13 communes, 11 du Bas-Rhin et 2

du Haut-Rhin (cf. tableau ci-après).

Ried de la Sarre (Alsace Bossue) :

- l'espèce a été notée en 2008 et 2009, avec respectivement 3 et 2 chanteurs. Sur ces sites, des prospections réalisées en 2010 et 2011 ont été vaines.

Ried de la Zorn :

- à Waltenheim-sur-Zorn, l'oiseau a été entendu 3 années de suite (de 2003 à 2005) dans le même secteur (4 puis 2 chanteurs). En 2003, 4 chanteurs avaient été repérés en juin. Le 9 juillet, une fauche partielle par l'agriculteur, en présence d'un membre de la LPO, a permis de repérer et d'épargner 2 nichées (une comprenant 1 jeune non volant, et une autre composée de 2 jeunes volants). Une fauche complémentaire réalisée le 18 juillet par un autre agriculteur, toujours en présence d'un membre de la LPO, a permis d'observer un jeune Râle. En 2004, des jeunes non volants ont aussi été observés, à la mi-juin. La reproduction n'a par contre pas été suivie en 2005.
- à Lupstein, un chanteur a été entendu durant 2 semaines en mai 2011.

Ried de l'III (Centre Alsace) :

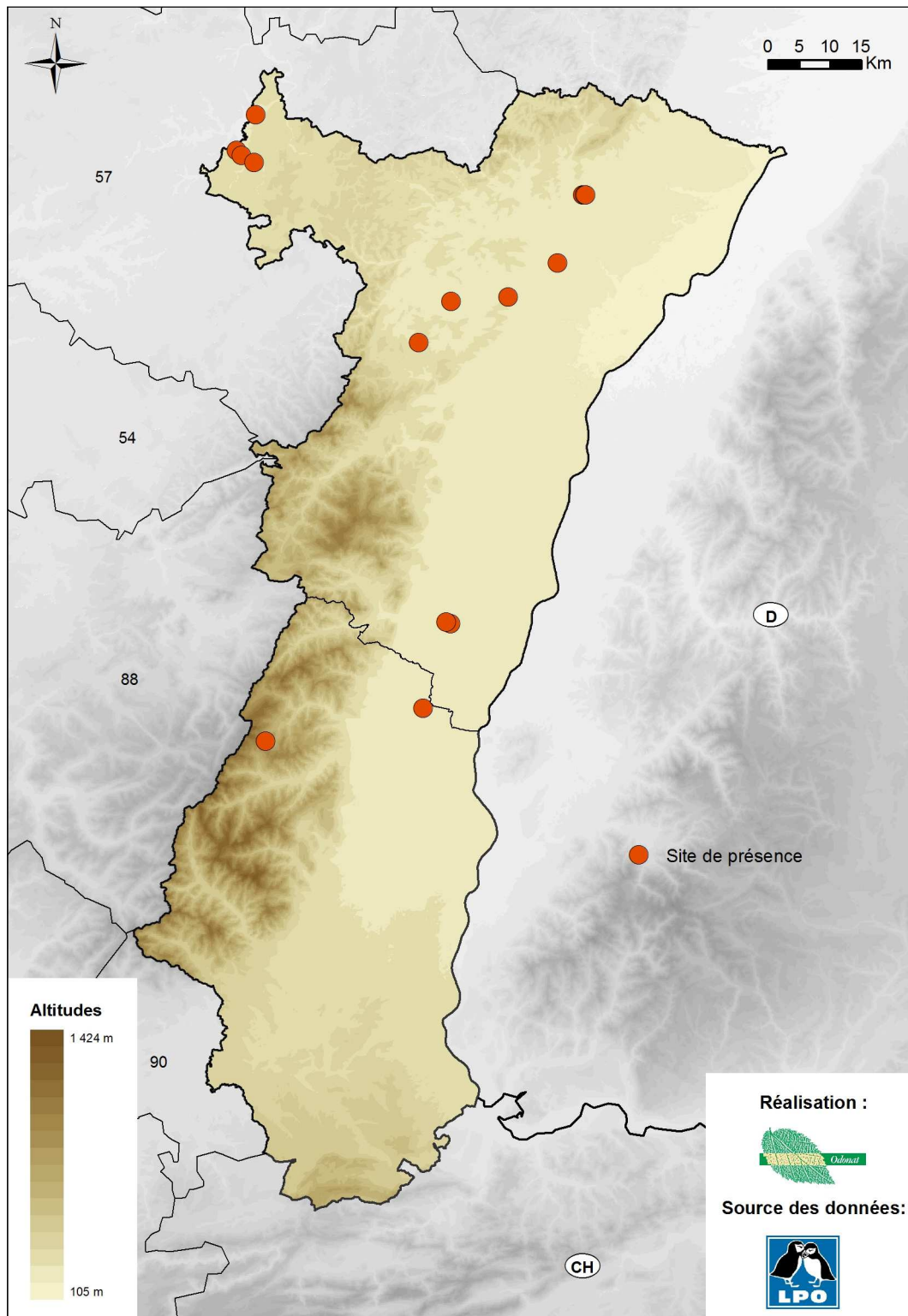
- à Muttersholtz et Sélestat, dans le même secteur, un chanteur a été entendu en 2004 et 2011. En 2004, afin de favoriser la reproduction, une entente entre la LPO, le CSA et l'exploitant avait permis de retarder la fauche de la parcelle concernée. En contrepartie, le CSA avait donné l'autorisation à l'exploitant de faucher une de ses parcelles du secteur.
- à Colmar, 2 chanteurs ont été notés en mai 2003.

Autres secteurs :

- à Batzendorf, 2 puis 6 chanteurs ont été notés de façon inattendue dans une carrière de sable les 16 et 30 mai 2009.
- à Biblisheim, des chanteurs isolés ont été entendus dans le même secteur de 2005 à 2007, puis en 2010.
- à Westhouse-Marmoutier, 1 chanteur isolé noté en 2007.
- à Orbey, au cœur du massif vosgien, 1 chanteur isolé noté en 2009.

Secteur	Commune	Dp	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Nombre d'années de présence
Ried de la Sarre	Bissert	67								1	0	0	0	1
	Harskirchen	67					0			0	1	0	0	1
	Herbitzheim	67								2	0	0	0	1
	Schopperten	67								0	1	0	0	1
Ried de la Zorn	Lupstein	67											1	1
	Waltenheim-sur-Zorn	67			4	2	2	0					0	3
Ried Centre Alsace	Muttersholtz	67				1								1
	Sélestat	67											1	1
	Colmar	68			2									1
Autre	Batzendorf	67									6			1
	Biblisheim	67					1	1	1			1		4
	Westhouse-Marmoutier	67							1					1
	Orbey	68									1			1
Total			0	0	6	3	3	1	2	3	9	1	2	

Nombre de chanteurs de Rôle des genêts recensés entre 2001 et 2011 (0 : recherches infructueuses) (observateurs : Bitch T., Bock J., Brassel C., Brignon M., Bronner J.M., Brunissen E., Buhrel C., Buhrel N., Didier S., Dietrich L., Dronneau C., Gerber D., Haumesser G., Heuacker V., Hof C., Hoffmann N., Jacquot F., Keller M., Lutz A., Moratin R., Roubert F., Schmitt E., Sigwalt P., Waeffler L., Wassmer B.)



Localisation des sites où le Rôle des genêts a été contacté entre 2001 et 2011

1.6. Statut des sites fréquentés en Alsace

Réserves naturelles nationales

Aucune réserve naturelle nationale n'accueille l'espèce.

Réserves naturelles régionales

Aucune réserve naturelle régionale n'accueille l'espèce.

Arrêtés préfectoraux de protection de biotope

Aucun APPB n'accueille l'espèce.

Zones de protection spéciale

- FR4212813 (Ried de Sélestat à Colmar, Bas-Rhin) : Muttersholtz, Sélestat
- FR4213813 (Ried de Sélestat à Colmar, Haut-Rhin) : Colmar
- FR4211807 (Hautes-Vosges) : Orbey

Zones spéciales de conservation

- FR4202003 (La vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, marais de Francaltroff) : Schopperten, Bissert, Harskirchen
- FR4201794 (Sauer et affluents) : Biblisheim
- FR4201797 (Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin) : Muttersholtz, Sélestat

Sites gérés par la Conservatoire des Sites Alsaciens

- Sites Hurb et Beim Bock à Muttersholtz

Remarque : ces sites peuvent être de taille bien inférieure au territoire d'un oiseau. Ils sont cependant susceptibles d'être gérés de façon favorable et peuvent faire partie du domaine vital.

Communes adhérentes au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

Aucune commune n'accueille l'espèce.

Communes adhérentes au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

- Orbey

2. LES MENACES PESANT SUR LE RÔLE DES GENETS

2.1. Destruction de l'habitat

2.1.1. Disparition des prairies

La canalisation du Rhin, le drainage des riefs et l'intensification des pratiques agricoles sont à l'origine de la disparition en Alsace de 726 km² de surfaces en herbe entre 1970 et 2000 (source : base de données DATAGRESTE, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche). La conversion des herbages en cultures, de maïs notamment, prive le Rôle des genêts de son habitat. La tendance semble toutefois s'inverser ces dernières années, notamment grâce aux mesures agro-environnementales, mais la disparition de prairies est toujours régulièrement signalée dans la région.

L'implantation de gravières, zones d'activités et autres implantations industrielles font aussi disparaître des surfaces en herbe. Il en est de même du développement de l'urbanisme et des infrastructures qui lui sont liées.

2.1.2. Intensification des prairies

Les prairies gérées intensivement ne conviennent pas à l'oiseau. L'épandage massif d'engrais permet des fauches précoces et répétées incompatibles avec le bon déroulement de la reproduction. Il entraîne également une profonde modification de la structure prairiale. La fertilisation ne favorisant que quelques espèces de graminées à floraison précoce, la structure uniforme très touffue qui en résulte ne convient pas aux exigences de l'espèce (Broyer, 2001).

2.2. Mortalité due à la fauche des prairies

La fauche est la première cause de mortalité anthropique. Lors de la couvaison, le Rôle des genêts voit ses couvées détruites par les fauches précoces dès le mois de mai. Si les fauches ont lieu sur de grandes surfaces, l'ensemble du secteur se trouvera inhospitalier. Ce facteur joue un rôle très important dans le déclin de l'oiseau.

La mécanisation des fauches et la vitesse des machines permettent de couper très rapidement de grandes surfaces. De nombreux jeunes périssent ainsi sous les lames des faucheuses. L'éclatement des familles cause aussi une forte mortalité chez les poussins âgés de moins de 10 jours et encore incapables de trouver seuls leur nourriture (Broyer, 1996 ; Tyler *et al.*, 1998). Les oiseaux cherchent aussi à rester à couvert en permanence. Par conséquent, lors des fauches classiques commençant à l'extérieur de la parcelle, les poussins sont progressivement acculés vers le centre de la prairie et périssent lors du dernier passage.

Il arrive également que des adultes se fassent tuer par les faucheuses, principalement en période de mue, mais cette mortalité influe moins sur la dynamique des populations que la destruction des couvées et des nichées.

En Alsace, la mécanisation et l'utilisation d'engrais ont permis, depuis les années 1960, d'avancer les dates de fauches de plusieurs semaines et de réduire considérablement la période de fenaison. Autrefois, la fauche débutait après la mi-juin et s'étalait sur un mois environ, alors que dans les années 1980, elle commençait dès fin mai et prenait fin autour du 15 juin (Sigwalt, 1992). Aujourd'hui, la pratique de l'ensilage encouragée par la fertilisation permet des coupes encore plus précoces, dès la mi-avril.

2.3. Mortalité par collisions

En période de reproduction des cas de mortalité routière et des collisions avec des fils électriques, fils barbelés et autres éléments fixes du paysage ont été observés. Dans les basses vallées angevines, 1 à 3 oiseaux blessés par les fils barbelés ont été découverts chaque année lors des opérations de suivi par baguage (Noël *et al.*, 2004). Cette mortalité semble toutefois avoir un faible impact sur les populations.

2.4. Conditions météorologiques et changement climatique

Les conditions météorologiques ne semblent pas avoir beaucoup d'effet sur la survie des jeunes râles, contrairement à d'autres espèces nidifuges (Tyler et Green, 2004). Les changements climatiques peuvent par contre contraindre les agriculteurs à modifier les dates de fauche habituelles, avec les conséquences que cela peut avoir sur les nichées.

2.5. Prédation

L'impact des prédateurs sur le Rôle des genêts est peu documenté. Des études détaillées devraient être développées afin d'adapter le cas échéant des mesures de conservations adéquates. La prédation semble cependant avoir un impact assez important, notamment en période de fauche, quand les oiseaux se concentrent dans les derniers îlots de végétation haute et quand ils sont obligés de se déplacer à découvert pour les atteindre. Cette prédation est donc un facteur aggravant s'exerçant sur une population mise à mal par la fenaison.

En Pologne, le Busard cendré, le Busard des roseaux et les petits carnivores sont les principaux prédateurs (Hirler, 2001). En Ecosse et en Irlande, il a été montré que la Loutre, le Vison d'Amérique et le chat domestique capturaient des Râles adultes, sans conséquence notable sur les populations (Crockford *et al.*, 1997). En milieu urbain, des Râles des genêts en migration sont parfois capturés par le Faucon pèlerin. Les restes d'un adulte et d'un juvénile ont par exemple été trouvés à Mulhouse en septembre 2000 (Daske, 2002).

2.6. Dangers rencontrés en Afrique et lors des migrations

Le Rôle des genêts est braconné en automne en France : 2 des 6 reprises de bagues étrangères proviennent d'oiseaux tués à la chasse dans le centre-ouest du pays dans les années 1990.

L'espèce est également piégée en Afrique du Nord, notamment en Egypte, mais la population française ne passe sans doute pas par ce pays lors de ses migrations (Stowe et Green, 1997). Sur les sites d'hivernage africains, les oiseaux peuvent souffrir d'éventuelles modifications des milieux.

3. CONSERVATION

3.1. Les bonnes pratiques d'exploitation des prairies

3.1.1. Dates de fauche

La fauche rapide et précoce est un des principaux facteurs de régression du Rôle des genêts. Idéalement, pour que les poussins aient une chance de survie, il ne faudrait pas faucher avant le 15 juillet. Une coupe autour du 30 juin peut cependant être envisagée, mais doit être associée à une fauche raisonnée (centrifuge, allure modérée, etc.) dans le but de rebattre les oiseaux vers des zones refuges laissées sur pied.

3.1.2. Fauche centrifuge et zones refuges

La fauche centrifuge consiste, lorsque les jeunes ne savent pas encore voler, à faucher la parcelle en commençant par le centre. Cela a pour effet de repousser petit à petit les oiseaux vers l'extérieur de la prairie. Dans le cas contraire, les poussins se retrouvent piégés au centre de la parcelle et périssent lors du dernier passage. Dans le val de Saône, la fauche centrifuge a montré ses effets bénéfiques car le taux de mortalité des poussins a été réduit à 17,5 %, contre 86 % pour les fauches classiques (Broyer, 1996). Dans une moindre mesure, cette pratique a aussi montré son efficacité en Grande-Bretagne : le taux de mortalité des poussins est de 55 % pour les fauches classiques et de 32 % pour les fauches centrifuges (Tyler *et al.*, 1998).

Cette technique est efficace uniquement s'il y a une échappatoire périphérique, une zone herbeuse suffisamment haute pour que les oiseaux puissent s'y réfugier. Il peut s'agir de prairies voisines, de bordures de fossés ou de bas-fonds fauchés tardivement mais il faut que ces milieux soient en contact avec la prairie exploitée et que l'agriculteur organise sa fauche de façon à rabattre les oiseaux dans ces secteurs de substitution. Autre condition nécessaire : la limitation de la vitesse de fauche à 4 km/h sur les 15 derniers mètres afin que les oiseaux aient le temps d'atteindre les zones refuges.

Si la configuration du terrain ne permet pas aux oiseaux de se réfugier en périphérie de la parcelle, l'agriculteur laisse sur pied une surface conséquente pour que les oiseaux ne se fassent pas tuer lors dans la dernière bande fauchée. Les zones refuges doivent être constituées de deux bandes de végétation herbacée haute non fauchée d'une largeur d'au moins 5 m de part et d'autre de la parcelle si celle-ci est fauchée de manière centrifuge. Si la fauche se déroule de manière classique, de l'extérieur vers l'intérieur, une bande de 10 m de large doit être conservée au centre de la parcelle. La seconde pratique expose davantage les oiseaux aux prédateurs que la première. Les zones refuges pourront être fauchées avec le regain après le 15 août. Les zones refuges sont aussi bénéfiques à d'autres espèces comme la caille des blés (Broyer, 2003).

3.2. Fauches tardives et maintien de la qualité du foin

Pour que le Rôle des genêts puisse mener à bien sa reproduction, l'idéal serait de repousser la date de fauche au 15 juillet. Or, dans le cas de prairies intensives, une fauche aussi tardive s'accompagne d'une forte dégradation de la qualité du foin.

La limitation des fertilisants permet d'augmenter la diversité floristique et toute la biodiversité associée. Des plantes à fleurs comme la marguerite, la sauge, la centaurée scabieuse ou le lychnis sont en effet absentes des prairies intensives. Les graminées se diversifient également lorsque les engrais sont limités, et comme leur maturité s'étale au cours de la saison, la qualité du foin est maintenue sur une plus grande période. Les espèces à floraison tardive compensent en effet la dessiccation des espèces précoces. Dans le Val de Saône par exemple, les prairies alluviales non ou peu fumées conservent leur valeur fourragère jusqu'au 20 juillet (Broyer, 2001). Par ailleurs, les légumineuses comme les trèfles ou le sainfoin enrichissent le sol en azote et contribuent à la valeur fourragère du foin. Dans le cas de production fromagère, certaines plantes aromatiques comme le salsifis des prés, l'oseille sauvage, la brunelle, la sauge ou l'origan apportent également une qualité gustative particulière au fromage.

Une prairie fleurie tolère une fumure modérée. La hauteur de l'herbe est conditionnée en début de saison par la quantité d'azote assimilable présent dans le sol. Les engrais minéraux, et dans une moindre mesure le lisier de porc et le fumier de volaille, sont rapidement assimilables par les plantes, contrairement au fumier de bovin qui demande une minéralisation préalablement par les micro-organismes du sol. Dans le premier cas, le pic de végétation sera plus précoce que le second. Il convient donc de privilégier le fumier de bovin pour que qualité du foin et fauche tardive soient compatibles. La quantité d'engrais doit être comprise entre 30 et 50 unités d'azote par hectare et par an. Pour retarder la date de fauche optimale, il est également conseillé de ne pas répandre de fertilisant entre le 1^{er} janvier et le 15 juin (après la fauche de juillet s'il y a présence de râles), comme cela est proposé dans les MAE en Wallonie. Le cas échéant, des engrais minéraux encapsulés agissant 6 à 10 semaines après leur épandage reste à expérimenter.

Dans le Massif des Bauges, le rendement moyen de la plupart des prairies de ce type est par exemple de 4 tonnes de matière sèche (TMS) par hectare pour la première coupe et de 2 TMS/ha pour la seconde (soit 6 TMS/ha/an), alors qu'une prairie intensive produit 8 à 10 TMS/ha/an.

Dans le cas de reconversion de prairies intensives en prairies extensives, il peut s'avérer utile d'effectuer un sursemis composé d'espèces fourragères à floraison tardives afin d'améliorer la qualité du foin fauché plus tard en saison. Par exemple, dans le cas d'un sursemis de fléole des prés, graminée qui ne monte en graines qu'à partir de la fin juin, le rendement d'une fauche en juillet devrait être comparable à celui d'une prairie intensive à fauche précoce. Des légumineuses à floraison tardive ou de longue durée comme le lotier corniculé apportent des protéines dans le fourrage et fertilisent naturellement les sols.

3.3. Recensement des actions de conservation réalisées en Alsace

Jusqu'à présent, seules des interventions ponctuelles ont été menées à trois reprises pour augmenter les chances de reproduction du Rôle :

- En 2003, la sensibilisation de deux agriculteurs du Ried de la Zorn à Waltenheim-sur-Zorn a permis de retarder les dates de fauches aux 9 et 18 juillet, en compagnie d'un membre

de la LPO. Deux nichées ont ainsi été épargnées, sur les 4 chanteurs repérés au mois de juin.

- En 2004, dans le Ried de l'Ill à Muttersholtz, le Conservatoire des Sites Alsaciens a proposé à un agriculteur de venir faucher une de ses parcelles, en échange de quoi il a laissé intacte une prairie dans laquelle un râle avait été entendu. Cette entente a permis de préserver le site fréquenté par l'oiseau, mais l'issue de la reproduction n'est pas connue.
- En 2009, la municipalité de Schopperten a été alertée de la présence d'un chanteur sur son ban communal. La parcelle, une friche herbeuse convertie en zone refuge suite à un remembrement, est restée en l'état toute la saison.

Par ailleurs, les mesures agro-environnementales proposées aux agriculteurs depuis 1992 et révisées tous les 5 ans, prévoient des options susceptibles de favoriser le Rôle des genêts. Ces contrats, basés sur le volontariat, concernent cependant de faibles surfaces compatibles avec la reproduction du Rôle. S'inscrivant dans une politique de préservation des prairies, ces mesures instaurées dans la région depuis maintenant deux décennies n'ont pas permis un retour durable de l'oiseau.

En 2009, les mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) proposaient les contrats suivants aux agriculteurs :

- la mesure « Gestion extensive des prairies » limite les apports azotés sur la parcelle à 60 unités d'azote organique ou 40 unités d'azote minéral. L'objectif de cette mesure étant de contribuer à la conservation de la diversité du cortège floristique prairial
- la mesure « Fauche au 1^{er} juillet » interdit tout amendement et induit une première fauche tardive. Elle vise à assurer un bon état de conservation des milieux prairiaux et notamment des habitats d'intérêt européen : prairies maigres de fauches, pelouses sèches et prairies à Molinie. Elle a également pour objectif d'assurer la survie des nichées des Courlis cendrés
- la mesure « Fauche au 1^{er} septembre » interdit également tout amendement et exige une première fauche très tardive. Le but est de constituer à l'échelle paysagère un réseau de prairies refuges
- deux mesures « Papillon » en faveur des papillons d'intérêt européen, l'Azuré de la sanguisorbe (*Maculinea telejus*) et l'Azuré des paluds (*Maculinea nausithous*) :
 - une seule fauche autorisée avant le 20 juin ;
 - une seconde fauche après le 1^{er} septembre (la période entre les deux fauches, contribuera à la réalisation du cycle biologique complet de ces papillons myrmécophiles qui sont dépendants d'une espèce de fourmi durant leur développement larvaire) ;
 - la première mesure limite les apports azotés ;
 - la deuxième mesure interdit les apports azotés.
- une mesure « Reconversion des terres arables » en prairies permanentes.

En outre, l'ensemble des contrats, à l'exception de la mesure « Fauche au 1^{er} septembre », inclut la mise en défens de 5 % des surfaces contractualisées, afin de favoriser la biodiversité et de maintenir des zones refuges.

De tous ces contrats proposés, la mesure « Fauche au 1^{er} septembre » est la plus favorable au Rôle des genêts. La mesure « Fauche au 1^{er} juillet » pourrait également convenir, à condition que la

fauche centrifuge réalisée à faible vitesse rabatte les oiseaux non volants dans les 5% de surface en herbe restés sur pied.

3.4. Les fiches Actions

Les 16 fiches actions proposées sont listées dans le tableau ci-dessous. Dans la colonne « Référence PNA » figurent les n° de chapitre présentant le bilan du PNA 2005-2009 (Deceuninck *et al.*, 2011). Un degré de priorité a été attribué à chaque fiche action, la priorité 1 étant la plus forte.

N°	Réf. PNA	Intitulé de l'Action	Degré de priorité	Connaissance	Conservation	Communication
1	/	Animer et mettre en œuvre le Plan Régional d'Actions	1	x	x	x
2	3.2.7	Instaurer ou maintenir un programme de prospection visant à repérer les mâles chanteurs	1	x	x	
3	/	Mesure d'urgence pour préserver une prairie fréquentée : proposer un échange de parcelles	1		x	
4	3.2.1, 3.2.5	Mesure d'urgence pour préserver une prairie fréquentée : proposer une contrepartie financière exceptionnelle	1		x	
5	3.2.1, 3.2.2, 3.2.5	Maintenir ou restaurer un habitat favorable au Rôle des genêts	1		x	x
6	/	Prendre en compte le Rôle des genêts dans la gestion de la sous-trame "milieux ouverts humides" de la trame verte et bleue	1		x	x
7	3.2.3	Incitation à l'allègement de charges pour les agriculteurs par les personnes morales de droit public	1		x	x
8	/	Prendre en compte la présence du Rôle des genêts dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000	1		x	x
9	3.2.4	Désigner de nouvelles ZPS	3		x	x
10	3.2.4	Protéger durablement et efficacement les sites à Rôle des genêts	2		x	x
11	/	Limiter les dérangements	1		x	x
12	/	Prendre en compte l'espèce dans les documents de planification territoriale, les études d'impact et d'incidence	1		x	
13	/	Méthodologie pour la surveillance et les actions de contrôles	1		x	
14	3.2.6	Impliquer les acteurs locaux	1			x
15	3.2.6	Sensibiliser le grand public et les enfants dans les écoles	1			x
16	/	Elaborer des documents techniques à destination des services de l'Etat, des porteurs de projets et des bureaux d'études	1			x

Fiche action N°1 (Réf. PNA : /)	Animer et mettre en œuvre le plan régional d'actions
Degré de priorité	1
Axe de travail	Connaissance / Conservation / Communication
Calendrier de réalisation	Intégralité de la durée du plan (2012-2016)
Objectifs de l'action	La mise en œuvre du plan régional d'actions nécessite une coordination entre tous les acteurs au niveau régional et une participation au réseau national. Cette coordination est assurée par l'opérateur désigné par la DREAL. Le comité de pilotage a pour mission d'apporter son avis sur l'opérateur, d'assurer la déclinaison du plan national d'actions, les axes de travail prioritaires et les choix budgétaires.
Cadre méthodologique	L'action consiste à : <ul style="list-style-type: none"> - animer et suivre le déroulement et la réalisation de toutes les actions du plan et de réaliser des bilans annuels - apporter un appui technique aux partenaires du plan pour la réalisation des actions et le cas échéant participer à leur mise en oeuvre - suivre les procédures administratives - participer aux réflexions nationales, voire internationales
Sites d'actions prioritaires	/
Evaluation financière	3000 €/an
Pilote de l'action	DREAL associée à l'opérateur du plan régional d'actions
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	DRAAF, chambres d'agriculture, agriculteurs concernés, associations de protection de la nature (gestionnaires de sites, ODONAT, LPO, etc.), ONCFS, experts ornithologues, CSRPN, collectivités territoriales (conseils généraux, conseil régional, communes), DREAL.
Financements mobilisables	DREAL, DRAAF, Conseils Généraux, Conseil Régional, Communes, Communautés de communes.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens humains et matériels mobilisés par rapport aux besoins évalués - Nombre d'actions mises en œuvre par rapport au nombre d'actions prévues - Bilan annuel des actions entreprises - Evaluation finale.
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	Espèces liées aux espaces en herbe.

Fiche action N°2 (Réf. PNA : action N°3.2.7)	Instaurer ou maintenir un programme de prospection visant à repérer les mâles chanteurs
Degré de priorité	1
Axe de travail	Connaissance / Conservation
Calendrier de réalisation	Intégralité de la durée du plan (2012-2016)
Objectifs de l'action	<p>L'Alsace ne possède plus de population pérenne de Rôle des genêts depuis une vingtaine d'années. Des chanteurs apparaissent çà et là, au mieux quelques années sur un même site, puis disparaissent à nouveau. En l'absence de secteurs fréquentés régulièrement, il paraît nécessaire de chercher chaque année les oiseaux qui auraient fait halte sur des sites potentiels de reproduction.</p> <p>Ces prospections ont un double objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer un suivi de l'évolution de l'espèce - identifier les sites de mise en œuvre d'actions de protection d'urgence auprès des agriculteurs et autres acteurs concernés (fiches action 3 et 4)
Cadre méthodologique	<p>L'action consiste à prospecter en priorité les secteurs où l'espèce était présente au cours des 10 dernières années et de cartographier précisément les mâles chanteurs (d'autres secteurs potentiellement favorables méritent aussi d'être visités).</p> <p>Ces prospections utiliseront la technique de la « repasse » et suivront le protocole national existant, à des dates et heures optimales pour avoir les meilleures chances de contacter l'oiseau.</p>
Sites d'actions prioritaires	Les sites ayant accueilli des chanteurs au moins une fois au cours des 10 dernières années.
Evaluation financière	6000 €/an
Pilote de l'action	Opérateur du plan régional d'actions
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Opérateurs de sites Natura 2000, Conservatoire des sites alsaciens.
Financements mobilisables	DREAL, collectivités territoriales.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites prospectés par rapport au nombre total inventoriés depuis 2001. - Document de synthèse.
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	/

Fiche action N°3 (Réf. PNA : /)	Mesure d'urgence pour préserver une prairie fréquentée : proposer un échange de parcelles
Degré de priorité	1
Axe de travail	Conservation
Calendrier de réalisation	Intégralité de la durée du plan (2012-2016)
Objectifs de l'action	Les oiseaux repérés se trouvent la plupart du temps dans des prairies fauchées en pleine période de reproduction. Afin d'épargner les nichées, le principe de l'action consiste à proposer à l'agriculteur concerné par la présence d'un oiseau un échange de parcelles. Cette action implique qu'une prairie de taille et de qualité équivalente soit disponible à proximité de la sienne. Un tel échange a déjà été appliqué en 2004 à Muttersholtz entre un agriculteur et le Conservatoire des Sites Alsaciens.
Cadre méthodologique	Lorsque la présence de l'espèce est repérée dans une parcelle, l'action consiste à contacter l'agriculteur et lui proposer, le cas échéant, un « échange » de parcelle. Cet échange peut se faire par exemple avec une parcelle gérée par le Conservatoire des Sites Alsaciens, mais ce dernier ne dispose que d'un nombre très limité de parcelles susceptibles de servir à la transaction. Il serait plus efficace de pouvoir assouplir les contrats MAE et de permettre à un agriculteur d'intervertir deux de ses prairies, ou qu'un échange entre deux exploitants puisse être possible. Ces échanges, s'ils se font, devront être encadrés dans un souci de cohérence écologique globale.
Sites d'actions prioritaires	Tous les sites concernés par la présence de l'oiseau une année donnée.
Evaluation financière	1000 € par an.
Pilote de l'action	Opérateur du plan régional d'actions
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Opérateurs des sites Natura 2000, Conservatoire des Sites Alsaciens, collectivités territoriales, instances agricoles.
Financements mobilisables	DREAL, collectivités territoriales, agence de l'eau.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'agriculteurs sollicités par rapport au nombre d'agriculteurs concernés par la problématique - Le nombre d'exploitants acceptant un échange de parcelle par rapport au nombre d'agriculteurs sollicités.
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	/

Fiche action N°4 (Réf. PNA : action N°3.2.1, 3.2.5)	Mesure d'urgence pour préserver une prairie fréquentée : proposer une contrepartie financière exceptionnelle
Degré de priorité	1
Axe de travail	Conservation
Calendrier de réalisation	Intégralité de la durée du plan (2012-2016)
Objectifs de l'action	<p>Etant donné que les MAE sont figées pour 5 années et que le Rôle peut apparaître ponctuellement sur des parcelles non contractualisées, il serait intéressant de prévoir une caisse de mesure d'urgence pouvant servir à négocier une fauche tardive avec l'agriculteur.</p> <p>Une telle mesure a été instaurée en Lorraine dans la vallée de la Meuse depuis 10 ans et a sans doute contribué à l'augmentation de la population observée durant cette période.</p> <p>Le contrat prévoyait notamment une fauche après le 20 juillet et un suivi de la fauche par un expert « Rôle », moyennant une compensation financière de 250 €/ha (Deceuninck <i>et al.</i>, 2011).</p>
Cadre méthodologique	Après le repérage du ou des oiseaux, l'action consiste dans un premier temps à vérifier que la parcelle ne soit pas déjà sous contrat MAE compatible avec la reproduction de l'oiseau. Si elle ne l'est pas, l'opérateur contactera l'agriculteur afin de le convaincre de souscrire au contrat de mesure d'urgence.
Sites d'actions prioritaires	Tous les sites concernés par la présence de l'oiseau une année donnée.
Evaluation financière	1000 € par an, hors coût d'indemnisation.
Pilote de l'action	Opérateur du plan régional d'actions
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Communautés de communes, Conseils Généraux, Conseil Régional, communes, instances agricoles.
Financements mobilisables	DREAL, collectivités territoriales.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'agriculteurs sollicités par rapport au nombre d'agriculteurs concernés par la problématique - Le nombre d'exploitants acceptant le report de fauche par rapport au nombre d'agriculteurs sollicités.
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	Milan royal, Chiroptères, <i>Maculinea</i> , pollinisateurs.

Fiche action N°5 (Réf. PNA : action N°3.2.1, 3.2.2, 3.2.5)	Maintenir ou restaurer un habitat favorable au Rôle des genêts
Degré de priorité	1
Axe de travail	Conservation / Communication
Calendrier de réalisation	2012 à 2016 (selon les sites)
Objectifs de l'action	<p>Le Rôle des genêts a besoin de prairies demandant de fortes contraintes de la part des agriculteurs. Etant un nicheur tardif au sol, les œufs, les poussins, voire les adultes sont très menacés par les fauches précoces. Afin de permettre aux oiseaux de se reproduire, il faudrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - limiter les intrants pour que l'herbe conserve sa qualité fourragère en juillet - repousser les dates de fauche, de préférence après le 15/7 - adopter le cas échéant un protocole de fauche à vitesse réduite avec bandes refuges <p>Ces mesures peuvent être proposées à moyen terme sous forme de contrats agro-environnementaux.</p> <p>Par ailleurs, il est également utile de préserver un maximum de prairies, même si leur gestion n'est pas (pour le moment) totalement compatible avec le maintien de l'espèce. Le Rôle ne peut en effet se maintenir que si les surfaces prairiales sont importantes et non mitées par des cultures ou des peupleraies. Ces contrats agro-environnementaux moins contraignants doivent prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'interdiction de retourner les prairies - la limitation ou l'interdiction des apports de phosphates et nitrates - l'interdiction d'épandre des pesticides <p>Enfin, il est souhaitable d'inciter la reconversion en prairies de cultures ou plantations de peupliers.</p> <p>En Alsace, des mesures agro-environnementales sont proposées depuis deux décennies, notamment par le Conseil Général du Bas-Rhin (rieds de la Zembs et de la Zorn, Bruch de l'Andlau) et la Région Alsace (Ried de l'III). Ces démarches tendent à s'affiner avec le temps mais les contrats proposant une fauche tardive concernent encore trop peu de surface.</p> <p>Afin d'inciter les agriculteurs à souscrire des contrats favorables, un bonus pourrait leur être proposé si l'ensemble des exploitants d'un secteur s'accordent à gérer leurs prairies de façon cohérente à l'échelle du paysage.</p> <p>Il est à signaler que les agriculteurs ayant souscrit des MAE en zone Natura 2000 peuvent bénéficier d'une exemption de la taxe sur le foncier non bâti.</p>
Cadre méthodologique	Après avoir identifié les secteurs à enjeux et les mesures incitatives qui pourraient être proposées, l'action consiste à développer une animation incitative auprès des agriculteurs, en collaboration avec les conseils généraux et le conseil régional, pour qu'ils souscrivent à

	un maximum de mesures agro-environnementales compatibles avec la reproduction de l'oiseau.
Sites d'actions prioritaires	Les secteurs, à l'échelle des rieds, où l'espèce a été notée ces 10 dernières années, ainsi que les anciens fiefs de l'espèce.
Evaluation financière	5.000 €/an
Pilote de l'action	Opérateurs des mesures agro-environnementales
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Conseils Généraux, Région, opérateurs des sites Natura 2000, agriculteurs, DRAAF.
Financements mobilisables	DREAL, Europe, collectivités territoriales.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Surface contractualisée par rapport à la surface totale en herbe - Evaluation de la pertinence des contrats (niveau de contrainte) - Evaluation de la pertinence de la localisation des parcelles contractualisées - Le cas échéant l'efficacité des mesures sur les oiseaux présents.
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	Milan royal, Chiroptères, <i>Maculinea</i> , Pollinisateurs.

Fiche action N°6 (Réf. PNA : /)	Prendre en compte le Rôle des genêts dans la gestion de la sous-trame "milieux ouverts humides" de la trame verte et bleue (TVB)
Degré de priorité	1
Axe de travail	Conservation / Communication
Calendrier de réalisation	Intégralité de la durée du plan (2012-2016)
Objectifs de l'action	<p>La mise en place de la TVB s'inscrit dans une stratégie de restauration de la biodiversité qui implique un raisonnement à plusieurs échelles d'actions. Elle a pour but de créer des réservoirs de biodiversité connectés entre eux par des corridors écologiques permettant le déplacement des espèces animales et végétales. La TVB se décline en plusieurs « sous-trames » englobant différents types de milieux. Le Rôle des genêts est concerné par la sous-trame des milieux ouverts humides.</p> <p>Une TVB favorable au Rôle des genêts aurait comme stratégie d'appliquer des mesures adéquates sur des surfaces suffisamment importantes pour qu'une population puisse s'y développer. Elle prendrait aussi en compte les éléments herbacés linéaires et de petits espaces relais nécessaires aux déplacements des oiseaux à terre.</p>
Cadre méthodologique	<p>A l'échelle d'un paysage dominé par la prairie, l'action consiste à favoriser et concentrer les modes de gestion favorables au Rôle des genêts (fauche tardives ou très tardives, bandes refuges, etc.).</p> <p>Différents types de zones refuges et de corridors herbacés sont également à préconiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintien de friches herbeuses au début du printemps pour accueillir les premiers migrateurs avant la pousse des prairies de fauche - conservation de bandes refuges lors de la fenaison - maintien des ourlets fauchés très tardivement le long des fossés, cours d'eau ou limites de parcelles servant de corridors.
Sites d'actions prioritaires	Tous les secteurs, à l'échelle des rieds, où l'espèce a été notée ces 10 dernières années, ainsi que les anciens fiefs de l'espèce.
Evaluation financière	2000 €/an sur 5 ans
Pilote de l'action	Opérateur du plan régional d'actions, DREAL, Conseil général du Bas-Rhin (Zorn).
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	DREAL, collectivités territoriales, chambre d'agriculture, agriculteurs, DRAAF.
Financements mobilisables	DREAL, Agence de l'eau.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Surface prise en compte par rapport à la surface proposée - Evaluation de la pertinence de l'opération - Efficacité des mesures
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	Milan royal, Pies-grièches, Chiroptères, <i>Maculinea</i> , pollinisateurs.

Fiche action N°7 (Réf. PNA : action N°3.2.3)	Incitation à l'allègement de charges pour les agriculteurs par les personnes morales de droit public
Degré de priorité	1
Axe de travail	Conservation / Communication
Calendrier de réalisation	Intégralité de la durée du plan (2012-2016)
Objectifs de l'action	<p>Depuis 2006, les personnes morales de droit public, telles les communes, ont la possibilité de proposer un bail rural environnemental à leurs locataires agricoles dans le périmètre d'un APPB ou d'une zone Natura 2000. La démarche a pour objectif d'inciter les agriculteurs à préserver le milieu prairial en allégeant les charges locatives.</p> <p>Dans la zone inondable de l'III, la commune d'Erstein a récemment décidé, à l'unanimité de son conseil municipal, de proposer un bail rural environnemental à 14 exploitants agricoles concernés par la conservation des prairies. La commune accepte ainsi de réduire la location des parcelles à l'euro symbolique aux agriculteurs acceptant des contraintes d'exploitation visant à préserver la biodiversité, et notamment les oiseaux nichant au sol. Le cahier des charges prévoit, entre autres, l'interdiction de remblaiement, de drainage, de retournement des prés et de sursemis. L'exploitant s'engage également à faucher à partir du centre de la parcelle, à ne plus pratiquer l'étaupinage après le 15/3, à laisser des bandes refuges et à respecter des dates de fauches imposées (article DNA, pages locales Erstein/Strasbourg Sud du 13 décembre 2011).</p>
Cadre méthodologique	L'action consiste à contacter les communes concernées par les sites Natura 2000 et les APPB et à les inciter à proposer des baux ruraux environnementaux aux agriculteurs exploitant des parcelles communales.
Sites d'actions prioritaires	Les communes ayant été fréquentées au cours des 10 dernières années.
Evaluation financière	1000 €/an pour 5 ans.
Pilote de l'action	Opérateur du plan régional d'actions
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	DREAL, collectivités territoriales, chambre d'agriculture, agriculteurs, DRAAF, opérateurs des sites Natura 2000, DDT.
Financements mobilisables	DREAL.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de communes contactées par rapport au nombre de communes concernées. - Le nombre de communes acceptant d'alléger les charges des baux. - Le nombre d'agriculteurs acceptant le cahier des charges. - Les surfaces concernées. - Evaluation de l'efficacité des mesures.
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	Milan royal, Pies-grièches, Chiroptères, <i>Maculinea</i> , pollinisateurs.

Fiche action N°8 (Réf. PNA : /)	Prendre en compte la présence du Rôle des genêts dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000
Degré de priorité	1
Axe de travail	Conservation / Communication
Calendrier de réalisation	2013
Objectifs de l'action	<p>Certaines ZPS et de ZSC sont parfois fréquentées par le Rôle des genêts. L'espèce figure sur à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux et est considérée à ce titre comme espèce d'intérêt communautaire. Les documents d'objectifs des sites Natura 2000 doivent donc tenir compte de l'espèce.</p> <p>Les ZPS sont particulièrement concernées. Les documents d'objectifs des sites Natura 2000 ayant pour origine une ZSC devront prévoir une entrée « habitat » pour la conservation de l'espèce.</p>
Cadre méthodologique	L'action consiste à contacter les opérateurs des sites Natura 2000 pour les sensibiliser à la problématique et pour qu'ils intègrent les exigences de l'oiseau dans les documents d'objectifs.
Sites d'actions prioritaires	Les sites toujours favorables ayant été fréquentés au cours des 10 dernières années.
Evaluation financière	2000 € pour 2013.
Pilote de l'action	Opérateur du plan régional d'actions
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	DDT, comité de pilotage Natura 2000, opérateurs des sites Natura 2000.
Financements mobilisables	DREAL, collectivités territoriales. Les MAEt peuvent contribuer à la préservation des sites. Les MAEt telles qu'elles existent actuellement risquent toutefois de changer avec la révision de la PAC attendue en 2013.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'opérateurs contactés par rapport au nombre potentiellement concernés. - Le nombre de sites intégrant le Rôle des genêts dans le document d'objectif par rapport au nombre potentiels de sites concernés. - Le type et la pertinence des mesures envisagées.
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	Milan royal, Pies-grièches, Chiroptères, <i>Maculinea</i> , pollinisateurs.

Fiche action N°9 (Réf. PNA : action N°3.2.4)	Désigner de nouvelles Zones de Protection Spéciale (ZPS)
Degré de priorité	3
Axe de travail	Conservation / Communication
Calendrier de réalisation	Intégralité de la durée du plan (2012-2016)
Objectifs de l'action	<p>Le Rôle des genêts figure à l'annexe 1 de la « directive oiseaux ». A ce titre, les sites qu'il fréquente régulièrement peuvent être reconnus à l'échelle de l'Europe et classés en ZPS.</p> <p>Un réseau de ZPS existe d'ores et déjà en Alsace et certaines d'entre elles ont accueilli le Rôle des genêts. Cependant, une récente circulaire ministérielle destinée aux Préfets (Circulaire DNP/SDEN N°2008-1 du 6 mai 2008) permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de proposer de nouveaux sites susceptibles d'être classés en ZPS - de proposer une extension du périmètre des ZPS existantes. <p>Néanmoins, comme il n'existe plus dans la région de site régulièrement fréquenté par l'espèce, elle ne peut à elle seule justifier le classement d'un site. Elle peut par contre figurer dans une liste d'espèces d'intérêt communautaire et être ainsi un argument supplémentaire justifiant la protection d'un site. Il est toutefois à noter que la présence ancienne de l'espèce sur un site peut justifier la désignation d'une ZPS. Il faut pour cela que la présence régulière de l'oiseau soit prouvée depuis l'entrée en vigueur de la directive oiseaux (1981). Les mesures de gestion doivent alors avoir pour objectif le retour de l'espèce.</p>
Cadre méthodologique	<p>L'action consiste à étudier la possibilité et la pertinence de proposer de nouveaux sites susceptibles d'être classés en ZPS. Le cas échéant, il sera nécessaire, en concertation avec la DREAL, de consulter au préalable les maires des communes concernées pour les convaincre de l'importance de la démarche.</p>
Sites d'actions prioritaires	<p>Les sites prioritaires restent à définir. Ils pourraient concerner par exemple le ried de la Sarre en Alsace Bossue (déjà classé en ZSC) et le ried de la Zorn. Une extension de la ZPS FR4211790 – Forêt de Haguenau sur la commune de Biblisheim, mériterait aussi d'être étudiée.</p>
Evaluation financière	2000 € la première année. Ensuite cela dépendra des démarches à entreprendre.
Pilote de l'action	Opérateur du plan régional d'actions
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	DREAL, communes, opérateurs de sites Natura 2000 (dans le cas d'une extension d'un site).
Financements mobilisables	DREAL.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Le résultat de l'étude d'opportunité - Le nombre de dossiers instruits. - Le nombre de nouvelles ZPS désignées ou modifiées.
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	Milan royal, Pies-grièches, Chiroptères, <i>Maculinea</i> , pollinisateurs.

Fiche action N°10 (Réf. PNA : action N°3.2.4)	Protéger durablement et efficacement les sites à Rôle des genêts
Degré de priorité	2
Axe de travail	Conservation / Communication
Calendrier de réalisation	2013 à 2016
Objectifs de l'action	<p>La Stratégie de Création d'Aires Protégées terrestres (SCAP) a pour objectif la protection forte, d'ici 10 ans, d'au moins 2 % du territoire national métropolitain. Le Rôle des genêts figure sur la liste nationale des espèces susceptibles de motiver la création de réserves naturelles.</p> <p>En l'absence de site régulièrement fréquenté, il est cependant difficile de définir un périmètre à protéger à long terme pour la préservation de cet oiseau. Par ailleurs, la SCAP n'est peut-être pas le meilleur outil pour protéger cette espèce, étant donné son affinité pour les milieux agricoles.</p>
Cadre méthodologique	L'action consiste à étudier la possibilité d'attribuer une protection juridique forte (RNN, RNR, APPB, etc.) à des secteurs fréquentés par le Rôle des genêts. Le cas échéant, la gestion d'espaces naturels sensibles pourrait par exemple être confiée au Conservatoire des Sites Alsaciens.
Sites d'actions prioritaires	Les sites à enjeux pour la conservation de l'espèce à long terme restent à définir.
Evaluation financière	2000 € pour 2013. Par la suite, cela dépendra des possibilités offertes dans cette voie.
Pilote de l'action	Opérateur du plan régional d'actions
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	DREAL, collectivités territoriales, CSA.
Financements mobilisables	DREAL.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Le résultat de l'étude d'opportunité - Le nombre de dossiers élaborés - Le nombre de sites protégés - Les surfaces concernées
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	Milan royal, Pies-grièches, Chiroptères, <i>Maculinea</i> , pollinisateurs.

Fiche action N°11 (Réf. PNA : /)	Limiter les dérangements
Degré de priorité	1
Axe de travail	Conservation / Communication
Calendrier de réalisation	Intégralité de la durée du plan (2012-2016)
Objectifs de l'action	<p>Un facteur défavorable qui a tendance à se développer est le dérangement. Il n'est en effet pas rare que les ensembles prairiaux encore préservés de certains rieds (notamment le ried de l'III, le Bruch de l'Andlau et le ried de la Zembs) soient assidûment fréquentés par les promeneurs, chiens non tenus en laisse, quads, cavaliers, parapentes à moteur, ULM, etc. dès les premiers beaux jours. Le Rôle des genêts n'est sans doute pas aussi sensible aux dérangements que le Courlis cendré, mais le nid n'est cependant pas à l'abri des crocs d'un chien ou des pneus d'un quad ou d'un 4x4.</p> <p>Dans le ried de la Largue, pour préserver notamment le Courlis cendré, les maires des communes de Hagenbach, Buethwiller et Gommersdorf ont signé en 2011 des arrêtés visant à réduire les dérangements en période de reproduction. Ces arrêtés interdisent la zone à tout véhicule à moteur, obligent les maîtres à tenir leurs chiens en laisse, interdisent toute activité créant un dérangement de la faune sauvage, une dégradation du site ou une gêne à l'exploitation agricole et interdisent le survol du site d'engins motorisés en période de reproduction du Courlis.</p> <p>Dans le ried d'Alsace centrale, un projet de gestion de la fréquentation porté conjointement par la Maison de la Nature et par la LPO est actuellement à l'étude. Il a notamment pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de préserver le Ried, la faune, la flore et l'agriculture liée aux zones humides - de valoriser le territoire par l'organisation d'un écotourisme maîtrisé - d'approfondir le dialogue entre les différents acteurs du territoire pour favoriser l'émergence d'une vision collective de développement.
Cadre méthodologique	<p>L'action consiste :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à soutenir et à développer les démarches en cours (rieds de la Largue et de l'Alsace centrale) - à étendre ces actions à d'autres secteurs concernés par la problématique (sensibilisation, signalétique, etc.).
Sites d'actions prioritaires	A priori tous les ensembles riediens (Sarre, III, Zorn, etc.)
Evaluation financière	En fonction de l'avancement et de l'importance des projets : 2000 à 25.000 €/an (projet en cours à Muttersholtz).
Pilote de l'action	Opérateur du plan régional d'actions ou opérateur Natura 2000 (Sarre, III) ou Conseil Général 67 (Zorn).
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Conseils généraux, communes, Maison de la Nature du Ried d'Alsace Centrale.
Financements mobilisables	DREAL, collectivités territoriales.

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de dossiers réalisés et concrétisés- Niveau d'intervention (nombre de personnes sensibilisées, nombre de panneaux posés, nombre d'organisme de loisirs sensibilisés, etc.)- Evaluation de l'efficacité des démarches
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	Milan royal, Pies-grièches.

Fiche action N°12 (Réf. PNA : /)	Prendre en compte l'espèce dans les documents de planification territoriale, les études d'impact et d'incidence
Degré de priorité	1
Axe de travail	Protéger / Informer / Sensibiliser
Calendrier de réalisation	Intégralité de la durée du plan (2012-2016)
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la prise en compte de l'espèce dans les documents de planification territoriale et outils de protection réglementaire (schémas départementaux, Schéma de Cohérence et d'Orientations Territoriales, chartes de Parcs naturels régionaux, Plans Locaux d'Urbanisme, Trame verte, Stratégie de Création des Aires protégées, Inventaires ZNIEFF, Natura 2000, MAE) ; - Mieux orienter les choix pour les aménagements, notamment en rappelant le Principe Eviter-Réduire-Compenser (ERC).
Cadre méthodologique	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des impacts potentiels, avérés et résiduels ; - Modalités d'évitement, de réduction et de compensation : proposition de mesures (ERC) adaptées aux principaux types de projets, à ces différentes phases de conception (ces mesures devront être contrôlables par les services en charge de la police de l'environnement) ; - Outils d'aide à l'analyse des impacts potentiels : grille d'analyse de la prise en compte des impacts potentiels ou avérés et résiduels sur les espèces et leurs habitats à destination du pétitionnaire et/ou des services instructeurs pour tous plan, projet ou programme ; - Cartographie des zones de sensibilité des espèces ; - Cartographie des habitats potentiels des espèces.
Sites d'actions prioritaires	/
Evaluation financière	A définir
Pilote de l'action	DREAL Alsace & Opérateur du plan régional
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Etat, collectivités territoriales, associations de protection de la nature, ARIENA, PNR, Syndicats mixtes de gestion des espaces naturels, ONF, propriétaires privés, communes.
Financements mobilisables	Union Européenne, Etat, collectivités territoriales
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des grilles d'analyses des impacts et des modalités d'évitement, de réduction et de compensation ; - Mise à disposition des cartographies représentant les zones de sensibilité pour les espèces et cartographies de leurs habitats potentiels ; - Nombre d'études ayant correctement intégré les enjeux liés au Rôle des genêts par rapport au nombre d'études concernant les territoires potentiels ou confirmés du Rôle des genêts.
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	/

Fiche action N°13 (Réf. PNA : /)	Méthodologie pour la surveillance et les actions de contrôles
Degré de priorité	1
Axe de travail	Protéger / Informer
Calendrier de réalisation	Intégralité de la durée du plan (2012-2016)
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Relever les infractions éventuelles à la législation sur la protection de l'environnement : destruction, altération, dérangement intentionnel, capture, prélèvement d'espèces protégées ; - Contrôler le respect des engagements et prescriptions pris lors des dossiers de demande de dérogation à la destruction d'espèces et d'habitats d'espèces protégées (mesures d'évitement - de réduction – de compensation).
Cadre méthodologique	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de contrôles systématiques lors d'autorisation à déroger à la destruction d'espèces ou d'habitats d'espèces protégées pour ce qui concerne le Rôle des genêts (sur la base des cartes produites en fiche action 12) ; - Surveillance territoriale ; - Mise à disposition de critères de définition des habitats du Rôle des genêts en tant qu'espèces protégées (habitats de repos, de reproduction, de nourrissage) ; - Etablissement d'un livret de contrôle.
Sites d'actions prioritaires	Les zones concernées par les cartes produites en fiche 12 et tous les nouveaux lieux de présence connus.
Evaluation financière	Missions courantes des structures concernées
Pilote de l'action	DREAL Alsace, DDT, Opérateur du plan régional
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	ONEMA - ONCFS - ONF
Financements mobilisables	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d'une fiche de contrôle type ; - Livret produit et mis à disposition ; - Nombre de contacts pour prévention.
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	/

Fiche action N°14 (Réf. PNA : action N°3.2.6)	Impliquer les acteurs locaux
Degré de priorité	1
Axe de travail	Communication
Calendrier de réalisation	Intégralité de la durée du plan (2012-2016)
Objectifs de l'action	Afin d'optimiser et de faciliter l'acceptation et la concrétisation des projets de conservation, il est nécessaire d'entreprendre au préalable une campagne de sensibilisation ciblée auprès des acteurs concernés (agriculteurs, élus locaux, etc.).
Cadre méthodologique	L'action consiste à prendre contact avec les agriculteurs, les élus locaux et autres décideurs afin de les sensibiliser pour que des actions de conservation puissent être réalisées. Des démarches visant à conserver les prairies et à adopter une exploitation compatible avec le maintien de la biodiversité sont régulièrement engagées lors du renouvellement des MAE, notamment par les Conseils Généraux et le Conseil Régional. L'existence d'un plan régional d'actions devrait permettre de renforcer les arguments visant à instaurer des fauches tardives.
Sites d'actions prioritaires	Les communes où l'espèce a été entendue, ainsi que celles possédant des secteurs potentiellement favorables.
Evaluation financière	Animation : 5000 €/an
Pilote de l'action	Opérateur du plan régional d'actions
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Conseils Généraux, Région, opérateurs de sites Natura 2000.
Financements mobilisables	DREAL, collectivités territoriales, Agence de l'eau.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de personnes ou organismes informés de la problématique. - L'efficacité de la campagne de sensibilisation traduite par des actions concrètes de conservation.
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	Milan royal, Pies-grièches, Chiroptères, <i>Maculinea</i> , pollinisateurs.

Fiche action N°15 (Réf. PNA : action N°3.2.6)	Sensibiliser le grand public et les enfants dans les écoles
Degré de priorité	1
Axe de travail	Communication
Calendrier de réalisation	Intégralité de la durée du plan (2012-2016)
Objectifs de l'action	Dans les communes concernées par les problématiques de conservation, il est important d'alerter l'opinion publique sur la valeur biologique des prairies extensives en prenant le Rôle des genêts comme espèce phare.
Cadre méthodologique	L'action consiste à informer et sensibiliser le public adulte et scolaire à la problématique de préservation des prairies et de toute la biodiversité qui leur est associée, au moyen de plaquettes, expositions, conférences, animations dans les écoles.
Sites d'actions prioritaires	Les communes où l'espèce a été recensée, ainsi que celles possédant des secteurs potentiellement favorables.
Evaluation financière	<ul style="list-style-type: none"> - Conception et réalisation d'outils pédagogiques : sur devis - Animations : 2500 €/an
Pilote de l'action	Opérateur du plan régional d'actions
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	CPIE, CINE, ARIENA, opérateurs de sites Natura 2000.
Financements mobilisables	DREAL, collectivités territoriales.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'outils pédagogiques créés ou acquis. - La fréquence d'utilisation des expositions, le nombre de plaquettes distribuées, le nombre d'animations réalisées. - Le nombre de personnes sensibilisées.
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	Milan royal, Pies-grièches, Chiroptères, <i>Maculinea</i> , pollinisateurs.

Fiche action N°16 (Réf. PNA : /)	Elaborer des documents techniques à destination des services de l'Etat, des porteurs de projets et des bureaux d'études.
Degré de priorité	1
Axe de travail	Protéger / Informer / Sensibiliser
Calendrier de réalisation	2012/2013
Objectifs de l'action	Fournir aux administrations et gestionnaires des fiches de référence synthétisant l'ensemble des informations relatives à chaque espèce faisant l'objet d'un Plan Régional d'Actions en Alsace.
Cadre méthodologique	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un document technique à partir des informations recueillies dans le cadre de la rédaction du Plan Régional d'Actions : présentation de l'espèce, statuts de protection enjeux patrimoniaux, état de conservation ; - Répartition des espèces concernées au niveau européen, national et régional ; - Recenser et mettre à disposition la bibliographie accessible sur l'écologie des espèces ainsi que les protocoles d'acquisitions de connaissances validés en national ou établis au niveau local ; - Définition des mesures adaptées aux espèces pour répondre à la séquence Eviter-Réduire-Compenser ; - Accompagner la diffusion du guide de prescriptions rédigé par des formations aux acteurs administratifs, afin que les espèces soient prises en compte lors des avis administratifs liés aux projets d'aménagement et aux documents d'urbanisme.
Sites d'actions prioritaires	/
Evaluation financière	3000 à 5000 euros / espèce PRA
Pilote de l'action	DREAL Alsace & Opérateur du plan régional d'actions
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Etat, collectivités territoriales, associations de protection de la nature, ARIENA, PNR, Syndicats mixtes de gestion des espaces naturels, ONF, propriétaires privés, communes.
Financements mobilisables	Union Européenne, Etat, collectivités territoriales
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Document technique en téléchargement libre sur le site de la DREAL Alsace ; - Etablissement de critères de prises en compte des espèces (protocoles d'acquisitions, périodes d'inventaires...); - Cartographie de la répartition des espèces en région mise en ligne sur le site de la DREAL ; - Présentation du document technique aux services administratifs (renvoi à la fiche communication).
Synergies possibles avec d'autres PNA déclinés en Alsace	/

BIBLIOGRAPHIE

BALDNER, 1666. *Vogel, Fisch und Thierbuch. Recht natürliche Beschreibung und Abmahlung der Wasser Vögel, Fischen, vier fuessigen Thier, Insecten und Gewürm, so bey Strassburg in Wassern gefnuden werden, die ich selben geschossen und die Fisch gefangen, auch alles in meiner Hand gehabt.* Manuscrit BNU (section alsatiques) Strasbourg.

BERG F., 1899. Ornithologische Beobachtungen aus Elsass-Lothringen für 1898. *Ornis* 10 : 159-174.

BESLOT E., DECEUNINCK B., 2011. Rôle des genêts *Crex crex* in de Seynes *et al.* p 161. Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2010. *Ornithos* 18 (3) : 145-181.

BirdLife International, 2004. *Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status.* Cambridge, UK : BirdLife International. BirdLife Conservation Series No. 12 : 374 p.

BROYER J., 1985. Le Rôle des genêts en France. SRETIE / UNAO / CORA. 106 p.

BROYER J. 1995. Définition d'un calendrier des fenaisons tolérables pour la reproduction du Rôle des genêts, *Crex crex* en France. *Alauda*, 63 : 209-212.

BROYER J., 1996. Les « fenaisons centrifuges », une méthode pour réduire la mortalité des jeunes Rôles des genêts, *Crex crex* et Cailles des blés, *Coturnix coturnix*. *Rev. Ecol. Terre et Vie* 51 : 269-273.

BROYER J., 2001. Plaidoyer pour une politique européenne en faveur des écosystèmes prairiaux. *Courrier de l'environnement de l'INRA* 43 : 41-50.

BROYER J., 2003. Unmown refuge areas and their influence on the survival of grassland birds in the Saône valley (France). *Biodiversity and Conservation* 12 : 1219-1237.

BROYER J., 2004. Equilibre démographique des peuplements d'oiseaux prairiaux et gestion du calendrier de la fenaison. In 9^e forum des gestionnaires – Les suivis scientifiques pour la gestion des espaces naturels – 26 mars 2003. RNF, Quétigny, 115 p.

BROYER J., ROCAMORA G., LANG B., METAIS M., 1994. *Enquête Rôle des genêts 1991-92. Synthèse nationale.* LPO / DNP / ONC. 22 p.

CEOA, 1989. Livre rouge des oiseaux nicheurs d'Alsace. *Ciconia* 13, n° spécial : 312 p.

CROCKFORD N., GREEN R., ROCAMORA G., SCHÄFFER N., STOWE T., WILLIAMS G., 1997. Plan d'action pour le Rôle des genêts (*Crex crex*) en Europe. In HEREDIA, B., ROSE, L. & PAINTER, M. - Les oiseaux mondialement menacés : situation en Europe. Plans d'action. Conseil de l'Europe / Birdlife International, Strasbourg. 241-287

DASKE D., 2002. Les proies du faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) à Mulhouse. *Ciconia* 26(3) : 112-120.

DECEUNINCK B., FANTIN P., JOLIVET C., LOIR O., HERMANT D. MOREL F., SALAMOLAR M., 1997. Chronologie de la reproduction du Rôle des genêts en France. Particularités régionales et évaluation des mesures de conservation. *Alauda* 65 : 91-104.

DECEUNINCK B., BROYER J., 2000. Le Rôle des genêts *Crex crex* en France, synthèse de l'enquête nationale 1998. *Ornithos* 7(2): 62-69.

DECEUNINCK B., NOËL F., 2007. Coordination et mise en œuvre du plan de restauration du Rôle des genêts : enquête nationale et dénombrement des nicheurs. Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable : 46 p.

DECEUNINCK B., MOURGAUD G., BESLOT E., 2011. Plan national d'action Rôle des genêts (2005-2009). Bilan final. Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Pays-de-la-Loire, Ligue pour la Protection des Oiseaux : 49 p. + annexes.

DECEUNINCK B., BESLOT E., 2012. Rôle des genêts *Crex crex* in *Dupuis et al.* Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2011. *Ornithos* 19, soumis.

GREEN R.E., 1999. Survival and dispersal of male Corncrakes *Crex crex* in a threatened population. *Bird Study* 46 : 218-229.

GREEN R.E., 2004. A new method for estimating the adult survival rate of the corncrake *Crex crex* and comparison with estimates from ring-recovery and ring-recapture data. *Ibis* 146 : 501-508.

HEREDIA B., ROSE L., PAINTER M., 1996. *Globally threatened birds in Europe. Action plans.* Council of Europe/BirdLife International/UE.

HIRLER A., 2001. Losses from birds' nests because of predators in different types of vegetation. In SCHAFFER N. & MAMMEN U. (eds.). *Proceedings International Corncrake Workshop 1998* (Hipoltstein, Germany 11-15/9/1998). Publ. Internet.

HORVATH R., SCHÄFFER N., 1997. Corncrake *Crex crex*, in HAGEMEIJER E.J.M., BLAIR M.J. (Eds). *The EBCC Atlas of European Breeding Birds : Their distribution and abundance.* T & AD Poyser, Londres : 230-231.

ISENMANN P., SCHMITT P., 1961. Essai du statut actuel de l'avifaune de la région de Strasbourg. *Alauda* 29 : 279-299.

KOFFIJBERG K., SCHAFFER N. (Compilers), 2006. International Single Species Action Plan for the Conservation of the Corncrake *Crex crex*. CMS Technical Series No. 14 & AEWA Technical Series No. 9. Bonn, Germany.

LEFRANC N., SCHMITT P., 1969. Données inédites sur l'avifaune alsacienne du nord de Strasbourg et sur son évolution de 1958 à 1968. *Alauda* 37 : 224-229.

NOËL F., 2003. Le déclin du Rôle des genêts s'aggrave en France. *Ornithos* 10 : 136.

NOËL F., DECEUNINCK B., MURGAUD G., BROYER J., 2004. Plan national de restauration du Rôle des genêts. LPO, 65 p.

ODONAT (Coord.), 2003 - *Les listes rouges de la nature menacée en Alsace.* Collection Conservation, Strasbourg, 479 p.

REIBER F., 1886-88. L'histoire naturelle des eaux strasbourgeoises de Léonard Baldner (1666). *Bull. Soc. Hist. Nat. Colmar* 27, 28, 29 : 1-114.



Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace

8 rue Adèle Riton
67000 Strasbourg

03 88 22 07 35
alsace@lpo.fr
<http://alsace.lpo.fr/>

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

SARDIN J.P., FANTIN P., 1995. *Programme Life – Rôle des genêts. Bilan étude et conservation 1995. Vallée de la Charente (Charente)*. Rapport Charente Nature, U.E., Min. Env., CR Poitou-Charentes, Cons. Esp. Nat. et Sites du Poitou-Charentes.

SARDIN J.P., FANTIN P., 1996. *Programme Life – Rôle des genêts. Bilan étude et conservation 1996. Vallée de la Charente (Charente)*. Rapport Charente Nature, U.E., Min. Env., CR Poitou-Charentes, Cons. Esp. Nat. et Sites du Poitou-Charentes.

SCHÄFFER N., 1994. Methods to detect breeding in the Corncrake *Crex crex*. *Vogelwelt* 116 : 69-73.

SCHÄFFER N., 1995. Rufverhalten und Funktion des Rufens beim Wachtelkönig *Crex crex*. *Vogelwelt* 116 : 141-151.

SIGWALT P., 1992. Quel avenir pour le Courlis cendré (*Numenius arquata*) en Alsace ? *Ciconia* 16 : 49-50.

SIRE T., 2011. Evaluation du plan de restauration du Rôle des genêts 2005-2009. ETEN Environnement / DREAL Pays-de-le-Loire, 98 p.

SNOW D.W., PERRINS C.M. *et al.*, 1998. *The birds of the western palearctic. Concise Edition. Vol 1 : non-passerines*. Oxford University Press : 1008 p.

STOWE T.J., GREEN R.E., 1997. Threats to the Corncrake *Crex crex* on migration and in the winter quarters. *Vogelwelt* 118: 175-178.

STOWE T.J., HUDSON A.V., 1991. Radio telemetry studies of Corncrakes in Great Britain. *Vogelwelt* 112: 10-16.

TYLER G.A., 1996. The ecology of the corncrake with special reference to the effect of mowing on breeding production. Ph. D. Thesis, University College Cork.

TYLER G.A., GREEN R.E., 2004. Effect of weather on the survival and growth of Corncrake *Crex crex* chicks. *Ibis* 146 : 69-176.

TYLER G.A., GREEN R.E., CASEY C., 1998. Survival and behaviour of Corncrake *Crex crex* chicks during the mowing of agricultural grassland. *Bird Study* 45 : 35-50.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF, ONCFS, 2011. La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France. 28 p.